

Front Unique : la LPR de pire en pire

La version de la LPR qui est soumise à l'Assemblée nationale le 17 novembre, puis au sénat le 20 novembre pour adoption définitive est encore pire que celle qui a été soumise en septembre avec deux nouveaux amendements.

L'un supprime la qualification par le Conseil national des universités (CNU), au profit d'un recrutement direct par les universités qui signe la fin de la fonction publique d'Etat. Et l'autre crée un délit de « trouble à la tranquillité et au bon ordre des établissements » qui sera passible de 3 ans d'emprisonnement et jusqu'à 42 000€ d'amendes.

Cette loi liberticide donne des pouvoirs de police démesurés aux présidents des universités qui pourront décider des réunions « qui troublent l'ordre public » et supprime de fait les franchises universitaires puisque les forces de l'ordre pourront intervenir directement et les procureurs pourront engager immédiatement des poursuites sous prétexte de flagrant délit.

L'amendement du sénat contre les libertés académiques a été écarté, mais ce nouvel amendement va permettre de réprimer toutes les mobilisations sur les campus et brider toutes les libertés.

Sont concernés, les universités et tous les regroupements de l'enseignement supérieur et de recherche en cours de constitution c'est-à-dire les étudiants mais aussi tous personnels travaillant dans leur périmètre, y compris ceux des organismes de recherche.

Notre syndicat, doit être vent debout contre cette loi et en exiger le retrait ainsi que tous les syndicats de l'ESR. Elle rend encore plus impérieuse la nécessité de rompre avec ce gouvernement, de dénoncer le soutien au protocole LPR et de refuser de s'impliquer dans l'application de cette loi.

Mais cette offensive contre les libertés démocratiques et contre le droit de s'organiser va bien au-delà de l'université comme l'indique la déclaration de Front Unique ci-dessous :

Avec ses projets LPR et « Sécurité globale », le gouvernement Macron-Castex-Vidal-Darmanin déclare la guerre à la jeunesse et au mouvement ouvrier.

Front uni des organisations du mouvement ouvrier et de la jeunesse pour arracher le retrait de ces projets scélérats !

Le 24 septembre, était adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le projet de loi LPR (« loi de programmation de la recherche »). Ce projet est une attaque en règle contre l'enseignement supérieur et la recherche, le droit aux études, avec un vaste plan de précarisation des personnels, de privatisation, de mise en concurrence généralisée pour briser les statuts, concasser le cadre national, les vider de leur contenu et les mettre au service des intérêts directs du patronat. Les personnels et les étudiants se sont largement mobilisés avant le confinement de mars pour exiger le retrait de ce projet.

En plus, le gouvernement a décidé de porter un coup majeur aux mobilisations sur les campus universitaires en donnant son aval à un amendement au projet LPR adopté par la commission mixte paritaire (composée de députés et de sénateurs) réunie le 9 novembre.

Voici cet amendement introduit dans le projet de loi sous la forme d'un nouvel article :

« Le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur sans y être habilité en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ou y avoir été autorisé par

les autorités compétentes, dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement, est passible des sanctions définies dans la section 5 du chapitre 1er du titre III du livre IV du code pénal »

Ainsi donc, le gouvernement entend interdire toutes les manifestations dans les universités qui troubleraient « *la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* », c'est à dire toutes les formes habituelles de mobilisation de la jeunesse étudiante (assemblées générales, interventions pendant les cours, occupations ...). Et à la clef, la répression se veut terrible avec des peines d'un an d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, portées – si les actions ont lieu « en réunion », c'est-à-dire à plusieurs – à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Avec cet amendement, la LPR passe du statut de loi destructrice au rang de loi de criminalisation, et le gouvernement veut profiter de la quasi-fermeture des universités et du confinement des étudiants pour faire passer, le 17 novembre, cette loi scélérate.

Le gouvernement continue donc de s'en prendre de manière délibérée et systématique aux libertés démocratiques (d'expression, de réunion, de contestation, de mobilisation, de manifestation ...). Encore la semaine dernière, ce sont des lycéens et des personnels de santé qui ont subi la répression du gouvernement avec ses violences policières.

Le 17 novembre, débute en même temps, à l'Assemblée nationale, l'examen du projet de loi « *Sécurité globale* » dont l'article 24 interdit la diffusion d'images de policiers commettant des violences avec les mêmes sanctions pénales que pour l'amendement de la loi LPR. Avec la restriction du droit à l'information, c'est une nouvelle étape accélérant brutalement l'offensive de destruction des libertés démocratiques qui est franchie par le gouvernement.

Le gouvernement Macron-Castex déclare une guerre généralisée au mouvement ouvrier et à la jeunesse. Il accélère la répression contre les mobilisations et contre toutes les libertés démocratiques. Il accentue encore sa marche vers un état policier.

La responsabilité de l'ensemble des organisations du mouvement ouvrier et en particulier de la CGT de FO et de la FSU et des organisations de la jeunesse et en particulier de l'UNEF est d'exiger le retrait immédiat des projets de lois scélérats LPR et « Sécurité globale ».

Si le gouvernement persiste, leur responsabilité est de préparer le combat contre lui pour obtenir l'abrogation de ces lois. La direction de la FSU doit s'adresser sans délai aux autres organisations syndicales dans ce sens.

Le 13 Novembre 2020